



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CANTAL

ARRÊTÉ

Portant réglementation temporaire de la circulation
RD 147
Commune de Saint Amandin

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

- Vu le Code de la route.
- Vu le Code de la voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R 113-1.
- Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération du 18 septembre 2015,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- Vu l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I 8 ème partie - Signalisation temporaire, modifié.
- Vu l'arrêté du Conseil départemental n° 23-3803 du 10 octobre 2023, portant délégation de signatures de Monsieur le Président du Conseil départemental aux Directeurs et Chefs de service départementaux.
- Vu la demande de l'entreprise Rivière.
- Vu l'avis de la mairie de Saint Amandin en date du 27 novembre 2023

Considérant que pour permettre l'élagage au lamier, et pour assurer la sécurité du personnel du chantier et des usagers de la route, il y a lieu d'interdire la circulation sur la RD 147

Sur proposition du coordonnateur territorial de Mauriac.

ARRÊTÉ

Article 1 :

- Pendant la période du 11 décembre au 22 décembre 2023 (les jours ouvrés, pendant les phases du chantier), la Route Départementale n°147 sera fermée à la circulation entre les PR 0+000 et 2+100, entre la gare et Montesclède.

Article 2 :

- L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 47 et 678 via Saint Amandin.

Article 3 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise Rivière en charge des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 la signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

Article 4 : Signalisation de déviation

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par le CRD de Condat.

Article 5 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : Ampliation.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur des Mobilités du Conseil départemental du Cantal.
- Le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal.
- l'antenne de Riom ès Montagnes
- M. le Directeur de l'entreprise Rivière

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

- la mairie de Saint Amandin
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal.

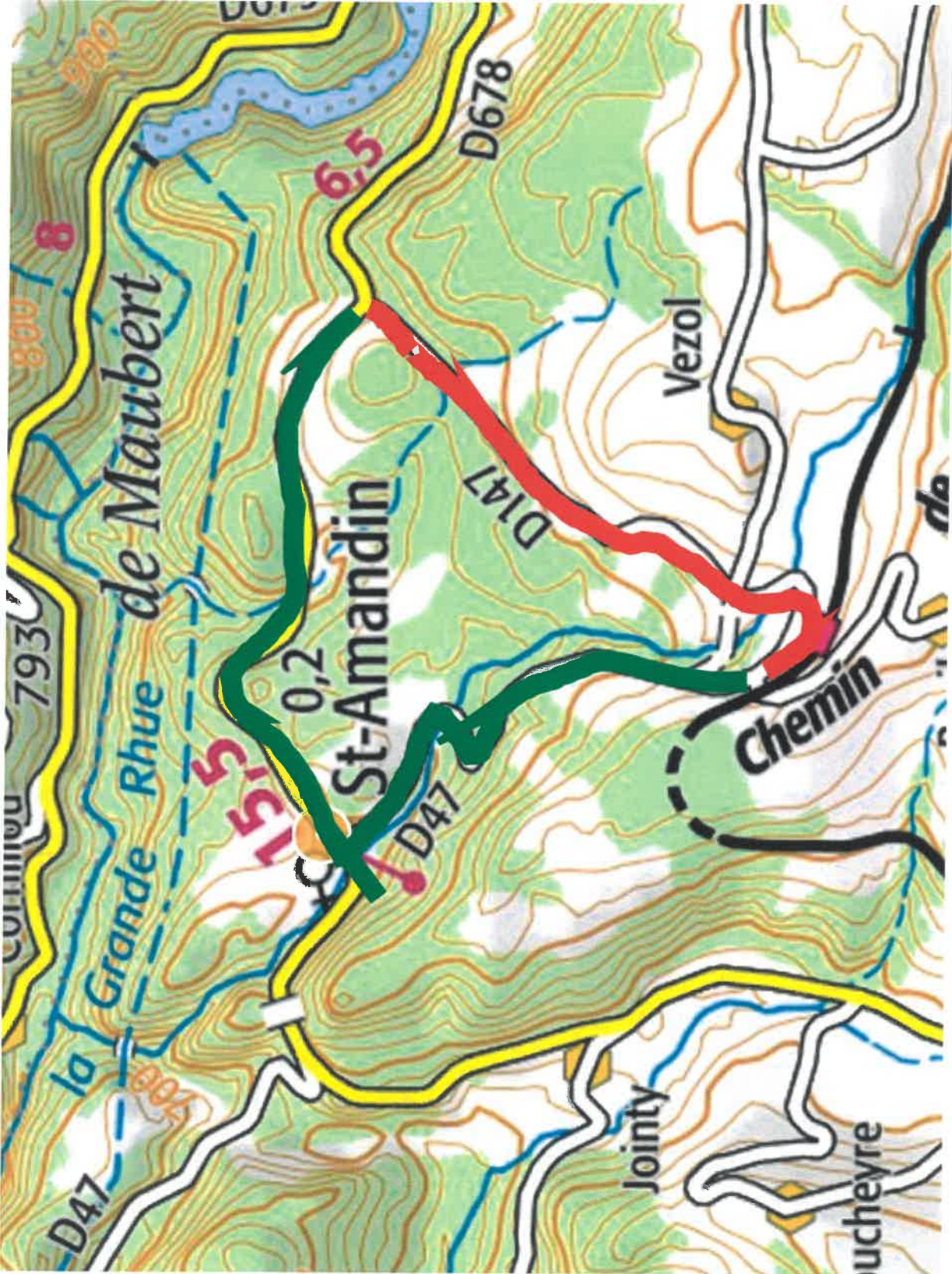
Aurillac le : **06 DEC. 2023**

Pour le Président du Conseil Départemental
du Cantal

Le Directeur des Mobilités



Philippe FABREGUE



RD 147 fermée entre la gare et Montescilde
Déviation par les RD 47 et 678 via Saint Amandin

Cedric Muratet

De: Mairie SAINT AMANDIN
Envoyé: lundi 27 novembre 2023 10:04
À: Cedric Muratet
Objet: Re: travaux élagage Lamier - RD 47+147 St Amandin

Bonjour M Muratet,

Avis favorable.

Bien à vous.

Envoyé de mon iPhone

Le 27 nov. 2023 à 09:43, Cedric Muratet <CMuratet@cantal.fr> a écrit :

Bonjour

des travaux d'élagage "Lamier" seront réalisés bientôt le long de RD 47 et 147.

. RD 47 St Amandin / La Gare - Du 04/12/2023 au 08/12/2023
. RD 47 La Gare / direction Lugarde (Bagil) - Du 07/12/2023 au 12/12/2023
.RD 147 La Gare / RD 678 "Montesclide" - Du 08/12/2023 au 15/12/2023

Pour avoir l'avis du maire pour préparer les arrêtés de déviation

cordialement